

Service instructeur  
SEU

N° 2e/128-06

Service consulté

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE  
ETUDE DE FAISABILITE D'UN POLE DE COMPETITIVITE DANS LE DOMAINE  
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Résumé : *Dans le cadre de notre soutien aux pôles de compétitivité, il vous est proposé de participer, à hauteur de 5 650 €, à l'étude de faisabilité d'un pôle de compétitivité dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.*

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé à soutenir d'ores et déjà trois pôles de compétitivité : « Innovations thérapeutiques », « Véhicule du futur », et « Fibres naturelles Grand Est ». D'autres initiatives portées par les entreprises et susceptibles de favoriser l'innovation et le progrès technologique des entreprises pourront faire l'objet d'un soutien départemental, en complément des autres financeurs publics.

Les professionnels du bâtiment ont souhaité s'inscrire dans cette démarche et étudier la faisabilité d'un pôle de compétitivité. Ce projet complète les initiatives déjà prises par cette profession en matière de formation professionnelle, d'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Fort de plus de 46 000 salariés, employés par environ 7 500 entreprises, le secteur du BTP constitue l'un des secteurs économiques majeurs de l'Alsace, adossé à un potentiel d'enseignement, de recherche et de transfert de technologie significatif. Ces entreprises sont chargées de réaliser les infrastructures et les bâtiments qui détermineront notre qualité de vie et marqueront l'image de nos territoires. Leur capacité à concevoir et réaliser des équipements modernes et performants s'en ressentira sur le quotidien de nos concitoyens.

Le secteur couvre un large champ d'activités : entreprises de travaux publics et du bâtiment (gros œuvre, second œuvre) que l'on retrouve au sein d'une très grande diversité de « savoir faire » (artisanat et industrie du bois, du métal, du chauffage sanitaire, de la peinture...). Par ailleurs il implique également de nombreuses activités tant en amont de la filière, au niveau de la valorisation des ressources locales (carrières, gravières, granulats, bois pour les matériaux de construction) que de la conception (architectes, bureaux d'études, ingénierie...).

Les professionnels, compte tenu de ce contexte favorable, se sont interrogés pour savoir dans quelle mesure ils réunissaient les conditions pour :

- pouvoir prétendre se porter candidat au label « pôle de compétitivité » en cas de nouvel appel à projet qui serait lancé par le Ministère, ou le cas échéant, s'ils ne réunissent pas les conditions,
- être en mesure de développer un pôle de compétence ou d'excellence.

A ce jour, ils ont souhaité savoir dans quelle mesure le thème de la « construction durable » (en dehors du secteur énergétique traité par ailleurs) serait en mesure de constituer une thématique autour de laquelle un tel pôle serait susceptible d'être développé tout en se laissant l'opportunité de développer une autre thématique prioritaire qui se dégagerait.

Ne disposant pas en interne des moyens humains leur permettant d'effectuer ce travail d'analyse, ils ont souhaité faire appel à un prestataire extérieur devant leur permettre de déterminer les conditions de faisabilité d'un tel dossier.

Après consultation de prestataires, ils ont décidé de confier cette mission au cabinet DMS Conseil qui se propose, dans les grands axes, de travailler de manière suivante :

- poser un diagnostic sur la construction en Alsace,
- analyser le potentiel régional,
- synthèse et propositions de scénarii,
- élaboration d'une stratégie.

Pour porter cette étude, les professionnels ont demandé à pouvoir faire appel à la cellule économique du BTP (CEBTP) qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Cette association réunit l'ensemble des acteurs de la construction en Alsace (professionnels de la construction, promoteurs, financeurs, grandes collectivités, ordre des architectes, représentants de l'habitat social...). Le Département y apporte une contribution annuelle aux frais de fonctionnement.

La CEBTP a accepté le principe du portage technique et financier de cette étude. Elle assurera la coordination de l'étude en collaboration avec les partenaires impliqués. Un comité de pilotage associant les financeurs ainsi que divers acteurs de la construction (ordre des architectes, fédérations professionnelles, CRITT matériaux, INSA...) a été constitué pour assurer le suivi technique de l'étude.

Le prestataire pressenti pour réaliser cette mission fait état d'un budget de 56 500 € TTC.

Le financement de la mission sera assuré de manière suivante :

➤ DRIRE Alsace	10 000 €
➤ Direction Régionale de l'Équipement Alsace	10 000 €
➤ Conseil Régional d'Alsace	11 300 €
➤ Conseil Général du Bas-Rhin	5 650 €
➤ Conseil Général du Haut-Rhin	5 650 €
➤ Fédération Française du Bâtiment Alsace	5 650 €
➤ Fédération Régionale des Travaux Publics	5 650 €
➤ CEBTP	2 600 €

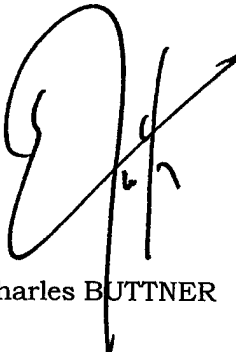
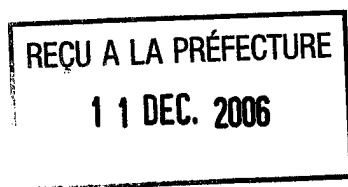
REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

La participation aux frais d'étude, s'élèverait à 5 650 € pour le Conseil Général du Haut-Rhin.

Je vous propose :

- d'attribuer à la Cellule Economique du BTP (CEBTP) une subvention de 5 650 € au titre de la participation départementale aux frais d'étude de faisabilité d'un pôle de compétitivité dans le domaine du bâtiment et des travaux publics pour 2006.
- de verser la subvention sur présentation du rapport d'étude final et des factures acquittées,
- de prélever le montant sur les crédits disponibles sur le programme F027, plan de revitalisation économique, chapitre 65 enveloppe 80527, nature 6574 , fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER